



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 24 mars 2021

Délibération n° 2021-05

. ****

Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan – Christophe Rivenq - Bernard Saleix – Jacques Foulquier -
Anne-Lyse Messenger – Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric

Absent excusé :

Mohamed Amri – Responsable du Financement de l'Habitat (DDTM du Gard)

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Alexia Debornes – Didier Barthélémi

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-20 du 12 Juin 2020

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 394 041,00 € consenti par la
Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de
4 logements collectifs, « Le Chazalet » à Carsan**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2021-05 annexé et après en avoir délibéré :

-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20210324-BU_CR_24_03



Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-20 du 12 Juin 2020

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 394 041,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 4 logements collectifs, « Le Chazalet » à Carsan.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de 5 lignes du Prêt pour un montant total de 394 041,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLS d'un montant de 64 115,00 €

Commission d'instruction : 30,00€

Durée totale : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Échéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLS d'un montant de 178 436,00 €

Commission d'instruction : 100,00€

Durée totale : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Échéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 3 :

Un emprunt PLS Foncier d'un montant de 71 490,00 €

Commission d'instruction : 40 000 €

Durée totale : 50 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 4 :

Un emprunt PHB² d'un montant de 20 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Commission d'instruction : 10,00€

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt : **0,00 %**

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Ligne du Prêt 5 :

Un emprunt Prêt BOOSTER² d'un montant de 60 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Commission d'instruction : 0€

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel (Taux en vigueur au mois d'édition du contrat): **0,92 %**

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,67% et jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera en vigueur à la date du contrat de prêt.

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Modalité de révision : sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 30 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20210324-BU_CR_24_03